



BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DE PHILATÉLIE

LE CONTRÔLE POSTAL FRANÇAIS DURANT L'OCCUPATION ALLIÉE DE LA RHÉNANIE 1918-1925

Jérôme BOURGUIGNAT de l'Académie de philatélie
avec la contribution de Robin PIZER (†)

L'auteur avait déjà publié en 2010 un ouvrage sur le contrôle postal et télégraphique français pendant la Première Guerre mondiale. La question de l'occupation de l'Allemagne y était peu développée. Depuis, il a mené de nouvelles recherches dans les archives de la HCITR et du Service Historique de la Défense. L'auteur a également bénéficié de la collaboration de Robin Pizer (FRSPL), spécialiste des sources allemandes. Sa collection, constituée sur plus de cinquante ans, a permis d'enrichir l'iconographie. Ces travaux permettent d'identifier de nouveaux cachets et les périodes d'utilisation.

Après l'Armistice, les Alliés ont étendu en Rhénanie occupée leur contrôle postal qui existait dans la zone des armées. De nouvelles commissions de contrôle postal y sont créées. Les communications postales, d'abord interdites, sont progressivement autorisées. En France, le contrôle postal est supprimé en août 1919, mais il est maintenu en Allemagne occupée sous une forme allégée. À partir de janvier 1920, la HCITR encadre ce contrôle qui devient ciblé sur certains individus. Les ouvertures de lettres sont parfois discrètes pour ne pas éveiller les soupçons. Les autorités allemandes instaurent parallèlement un contrôle des changes pour limiter les sorties de capitaux. Les Alliés refusent d'abord l'installation de bureaux allemands dans les zones occupées, car ils soupçonnent l'existence d'un « cabinet noir » ouvrant clandestinement du courrier allié. Il en résulte une situation confuse avec des lettres ouvertes sans marques officielles. Des tensions apparaissent entre autorités alliées et allemandes au sujet de ces pratiques. L'occupation de la Ruhr (1923-1925) accentue les conflits et perturbe fortement le service postal. Après les accords de Londres et de Locarno, ces contrôles diminuent puis disparaissent progressivement.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DE PHILATÉLIE

Jérôme BOURGUIGNAT
de l'Académie de philatélie
avec la contribution de Robin PIZER (†)

LE CONTRÔLE POSTAL FRANÇAIS DURANT L'OCCUPATION ALLIÉE DE LA RHÉNANIE 1918-1925



THE FRENCH POSTAL CENSORSHIP DURING THE ALLIED OCCUPATION IN RHINELAND 1918-1925



Ouvrage broché, bilingue anglais/français, A4 en couleurs, 146 pages, 102 illustrations.

prix public 25 € + 10 € de port (France métropolitaine, autres destinations écrire à academie.philatelie@gmail.com)



BON DE COMMANDE

M. / Mme/ Mlle
Adresse
Code Postal Ville Pays
n° de téléphone portable : (exigé par le transporteur).
commande.....exemplaire(s) de « Le Contrôle postal français en Rhénanie 1918-1925 »
au prix de 25 € + 10 € de port (France métropolitaine soit 35 € l'exemplaire par chèque à l'ordre de l'Académie de philatélie adressé à :

Robert ABENSUR 8 rue des Fossés 54700 PONT-À-MOUSSON FRANCE

- ♦ Vous pouvez commander et payer sur le site internet de l'Académie : www.academiedephilatelie.fr
- ♦ Vous pouvez commander par e-mail en écrivant à academie.philatelie@gmail.com. Précisez dans votre e-mail l'adresse de livraison et le nombre d'exemplaires commandés et payez par l'un des autres moyens suivants :
 - virement bancaire : ACADÉMIE DE PHILATÉLIE - IBAN : FR85 2004 1000 0101 4366 3L02 062 - BIC : PSSTFRPPPAR
 - PayPal : ajoutez 2 € de frais et payez sur l'adresse : academie.philatelie@gmail.com.